

## Délibération n°2024-07-16-17-CA

Relative à la révision des tarifs de validation des acquis de l'expérience

### **Le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université,**

En sa séance du 16 juillet 2024, sous la présidence de M. Eric BERTON,

Président de l'Université,

- Vu** le Code de l'éducation,
- Vu** le Code du travail, notamment ses articles L. 6311-1 à L. 6363-2,
- Vu** la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,
- Vu** le décret n° 2024-394 du 29 avril 2024 relatif à la participation obligatoire au financement des formations éligibles au compte personnel de formation,
- Vu** les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
- Vu** l'avis de la Commission de la formation et de la vie universitaire du Conseil académique d'Aix-Marseille Université en date du 6 juin 2024 portant sur l'objet de la présente délibération,

**Après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** les tarifs de validation des acquis de pour l'année universitaire 2024-2025, tels qu'ils figurent par type de diplôme dans le tableau en annexe de la présente délibération.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Membres en exercice : 36

**Quorum : 18 membres présents et représentés**

Présents et représentés : 23 membres présents et 8 membres représentés

Fait à Marseille, le 16 juillet 2024

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON



Publiée le : **26 JUL. 2024**

Transmise au Recteur de la région académique le : **26 JUL. 2024**

## TARIFICATION DES FRAIS de la VAE et de la VAP A compter de l'année 2024/2025

Document ayant reçu l'avis favorable de la CFVU du 08 juillet 2024  
Soumis à l'approbation du CA du 16 juillet 2024

### VAE Individuelle

Accompagnement méthodologique (facultatif)	Forfait 1200 € (20 heures)			
Montant globalisé Frais d'expertise et d'organisation du jury de VAE	BUT / LICENCE	MASTER	INGENIEUR	DOCTORAT
	1355 €	1430€	1798€	2471€

Validité de la démarche après recevabilité : 2 années universitaires

### VAE spécifiques

VAE Démarche d'Entreprise et VAE Collective en partenariat	Tarif négocié en fonction des besoins de l'entreprise
--	---

Validité de la démarche après recevabilité : 2 années universitaires

### Prestation post-jury VAE

Parcours post-jury si VAE partielle	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Calcul au prorata du coût du diplôme en fonction du volume horaire des enseignements restant à acquérir.</li> <li>✓ 80 €/h tutorat et de suivi individualisé pour la réalisation et le suivi d'un travail spécifique prescrit par le jury</li> </ul>
-------------------------------------	---

### VAP

Pour les demandes de validation des acquis professionnels (de type « dispense ou aménagement de parcours ») : Les dossiers sont examinés par la commission pédagogique du service de Formation Professionnelle – FOR'PRO et sont soumis à la tarification suivante :

Instruction de la demande et aide au montage du dossier : 290 €

Validité de la demande d'entrée en formation : 2 années universitaires

AIX-MARSEILLE UNIVERSITE  
FOR'PRO certifié QUALIOP1  
CERTIFICAT N° 00078  
MULTI-SITES

**Aix-Marseille Université**  
**Service de Formation Professionnelle – FOR'PRO**  
Hôtel Maynier d'Oppède – 23 rue Gaston de Saporta  
13100 Aix-en-Provence  
<https://www.univ-amu.fr/>

